

INTITULE DU POSTE

ENSA PARIS-LA VILLETTE-2023-1418112-MCF TPCAU cat 1 n°1

INTITULE LONG DU POSTE

Maître ou maîtresse de Conférences / Théories et pratiques de la construction architecturale et urbaine / Catégorie 1

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Corps (pour les postes ouverts aux titulaires)	MCF
Catégorie	A
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2024

LOCALISATION DU POSTE

Région	IDF
Département	75
Adresse	144 avenue de Flandre 75019 PARIS

EMPLOYEUR – présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement

L'École nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de la Culture et la co-tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation.

Elle est la plus importante école d'architecture de France en nombre d'enseignants-chercheurs, en équipes de recherche ainsi qu'en termes d'effectifs étudiants (2 100 étudiants inscrits en 2021/2022).

L'ENSAPLV est par ailleurs membre fondateur de la COMUE HESAM Université.

Les formations initiales proposées conduisent à la délivrance d'un diplôme d'études en architecture conférant grade de licence et d'un diplôme d'état d'architecte conférant grade de master.

L'offre de formation comprend des doubles formations d'architecte-ingénieur et d'ingénieur architecte en partenariat avec l'ESTP et l'EIVP, une ouverture à la formation à l'ergonomie par une collaboration avec le master professionnel d'Ergonomie et organisation des Espaces de travail de l'Université Paris 1 et des formations post-master (HMONP, Post-master international recherches en architecture Hesam Université, DPEA "architecture navale", DSA "Architecture et projet urbain", préparation au concours d'AUE, formation doctorale et formation continue diplômante D-PRAUG (Démarche de Programmation - Architecture, Urbanisme et Génie urbain)).

Dans le cadre d'HESAM Université, l'école développe de nouveaux cursus universitaires de types Bac+1 et Bac+3 (Bachelor).

DESCRIPTIF DU SERVICE – présentation des activités scientifiques de l'école

L'activité de recherche se structure au sein de l'école au travers de :

- Six unités de recherche développant des programmes scientifiques propres aux domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement, du paysage et des territoires : AMP (Architecture, Milieu, Paysage), GERPHAU (Philosophie, Architecture, Urbain), MAP-MAACC (Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception), LAA-LAVUE (Laboratoire Architecture Anthropologie), LET-LAVUE (Laboratoire Espaces Travail) et AHTTEP-AUSSER (Laboratoire Architecture Histoire Technique Territoire Patrimoine).
- trois chaires partenariales : Expérimenter Faire Fabriquer et Transmettre (EFF&T) ; Nouvelles urbanités face aux risques naturels : des abris ouverts ; Le logement demain.
- trois réseaux scientifiques et thématiques: RAMAU (Réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme) ; LIEU (Logiques Identités Espace Urbanité) ; PhilAU (Philosophie Architecture urbain).
- une formation à la recherche en lien avec les équipes de recherche autour de 6 domaines d'études : Arts et scénographie (AS), Concevoir et construire l'architecture : histoire, théorie et critique (CCA), Habiter les mondes

urbains (HMU), Inventer dans l'existant : héritages et mutations (IEHM), Architectures des Milieux, Territoires, Paysages : bâtir et habiter à l'ère de l'anthropocène (MTP).

- un post-master international Recherches en architecture;
- des doctorants, encadrés par une douzaine d'enseignants-chercheurs HDR.

DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution

Charges pédagogiques

Ses missions seront d'encadrer 3 ateliers de projets dans les deux cycles Licence et Master et de participer à d'autres tâches pédagogiques

- Responsabilité d'un atelier de projet (112h) **en licence** – semestre 2
Ce semestre propose une découverte plus approfondie à la démarche de projet à travers une série d'exercices, avec un accent particulier porté sur le thème de la construction.
Le travail de projet vise à la compréhension d'un processus d'interaction entre formulation théorique et mise en forme spatialisée. Il s'agit de présenter et d'accompagner les expérimentations d'un exercice de projet d'un programme simple autour d'enjeux tels que : mise en situation, organisation, dispositif constructif, dimensionnement, distribution, usage, lumière, etc. Si les énoncés d'exercice précisent clairement les thèmes de recherche, il est attendu des candidat·es, une mise en œuvre pédagogique explicite, présentée à partir d'exemples concrets, en détaillant des temps de travail individuels, en groupe de 2/3 ou collectifs.
- Responsabilité d'un atelier de projet (112h) **en licence** – semestre 3
Entre les apprentissages de la 1^{ère} année et les développements déjà complexes de la 3^{ème} année, intégrant notamment l'échelle urbaine, la deuxième année est l'occasion d'une première synthèse dans l'initiation au projet architectural autour de 2 thèmes fondamentaux : « espaces de l'habité » au S3 et « équipements et espaces publics » au S4. Le premier semestre porte sur l'exploration des notions fondamentales sous-tendues par le rapport entre espace et usage, dans le champ de l'espace domestique et du logement.
- Responsabilité d'un atelier de projet (88h) **en master** -semestre 7, au sein du domaine d'étude CCA (Concevoir et construire pour l'architecture). Voir le détail ci-dessous.

Charges scientifiques

- Participation attendue aux activités scientifiques de l'école.
- Responsabilité d'expertise et d'évaluation, participation aux instances de l'école.
- *Perspectives d'évolution des charges scientifiques par rapport aux axes de développement de la recherche dans l'école dans le domaine des cultures constructives*

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

Concernant l'atelier de master en S7. Le poste a pour perspective un apport théorique et pratique sur le rapport entre cultures constructives et culture architecturale. Il s'adresse à un(e) architecte ayant une expérience reconnue de maîtrise d'œuvre engagée dans la qualité constructive et proposant une démarche pé-

dagogique articulant cultures constructives, enjeux architecturaux et typologiques qu'il ou elle devra être en capacité de problématiser dans un espace pédagogique déjà défini

Les enjeux d'assemblages, les registres de composition articulant espace et structure, les gestes et modalités du construire, les matériaux bio et géo-sourcés (faiblement carbonés), l'attention aux sols, aux circuits de matières et d'énergie, aux cycles de vie, seront ici regardés à partir de leur capacité à engager l'architecture dans ses compétences de conception et de théorisation autant que de réalisation. Une expertise avérée sur les modalités de la construction bas carbone est notamment attendue.

Les enjeux entre les registres suivants : structure, matière, enveloppe, compacité, énergie utile, techniques, expressivité. Les candidat-es seront en capacité de les expliciter au sein de l'atelier de projet, à travers un ensemble d'outils méthodologiques d'exploratoire permettant de mettre au travail ces nouveaux territoires de conception.

1 - Expériences et compétences souhaitées

Le poste s'adresse à un(e) architecte, docteur(e), engagé(e) dans une pratique de l'architecture développant un propos explicite sur les enjeux de construction post-carbone.

Il·elle devra justifier :

- D'une expérience professionnelle (présente ou récente), démontrant une capacité à représenter ces enjeux à toutes les étapes du projet
- D'une capacité d'intégration, de dialogue et de synthèse quant aux enjeux techniques propres à ces questions,
- D'une culture réflexive permettant de restituer les enjeux contemporains dans le temps long de la discipline, des usages et des modes de vie hébergés
- De compétences pédagogiques propres aux enseignements dans les premiers semestres de licence.
- D'une capacité à s'inscrire dans les équipes constituées en Master du Domaine d'Étude CCA (Concevoir et construire pour l'architecture) et en Licence autour de la pédagogie coordonnée et des attendus pédagogiques communs (voir en annexe les attendus communs des semestres de licence)

2 - Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Rattachement au domaine d'étude CCA (Concevoir et construire pour l'architecture)

Le rattachement à une équipe de recherche de l'ENSA la Villette n'est pas déterminé a priori mais sera attendu.

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise :

Diplôme d'architecte et doctorat.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ENSA

Autres

informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (textes encadrant les opérations de recrutement)

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférences, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA PARIS LA VILLETTE

CANDIDATURE**Lien du site**<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2024>**Personne à contacter**lricou@paris-lavillette.archi.fr